

Après avoir dépolitisé le dossier, le RN remet 2027 au centre du jeu et met en exergue le risque d'irriter une partie de l'électorat

La pression sur les juges s'accroît au procès Le Pen

Miracle

A l'issue du réquisitoire, le 3 février 2026, le parquet général a réclamé cinq ans d'inéligibilité sans exécution provisoire et quatre ans de prison, dont un ferme, contre la responsable du RN.

Nina Jackowski et Marie-Amélie Lombard-Latune

DANS LE CALENDRIER politique français, 2027 commencera le 7 juillet 2026. La date où la Cour d'appel de Paris rendra son arrêt dans l'affaire des assistants parlementaires européens du Front national sera aussi celle du top départ de la présidentielle. Non seulement parce que Marine Le Pen décidera, comme elle l'a déjà annoncé, si elle se lance dans la course mais aussi parce que toute la classe politique est suspendue au résultat de ce pile ou face judiciaire. Moins de deux ans d'inéligibilité, cela paraît jouable pour la cheffe du Rassemblement national ; au-dessus, c'est aléatoire judiciairement et sans doute irresponsable politiquement.

En insistant à ce point sur la corrélation entre le quantum de sa peine et sa décision de briguer l'Élysée, Marine Le Pen met de fait la pression sur les juges. A la suivre, ce sont la présidente de la Cour d'appel, Michèle Agi, et ses deux assesseurs qui tiennent l'avenir du pays entre leurs mains. De leur délibéré dépendra sa candidature. Ils ont ainsi le pouvoir de choisir qui, d'elle ou de son dauphin, sera le champion que le RN mettra en orbite pour 2027. « Vertigineux », lâche Me Rodolphe Bosselut, avocat de la patronne du RN.

Pourtant, durant ces cinq semaines d'audience, la très grande majorité des lieutenants de Marine Le Pen et leurs avocats se sont concentrés sur le droit en se gardant bien de politiser l'affaire. Les excès du premier procès leur ont servi de leçon, quand Jordan Bardella dénonçait la « tyrannie des juges » et que sa patronne se comparait à Alexeï Navalny en manifestation. Il a fallu attendre le dernier jour, mercredi à 16 heures, pour que Rodolphe Bosselut évoque cet « éléphant dans la salle », avant de conclure, dramatique : « Votre décision sera donc la dernière pour ma cliente (Ma cliente vous confie donc l'ouvrage de sa vie. »

Carburant. Pour un proche de la leader d'extrême droite, le sujet ne pouvait plus être évité : « Les juges sont bien conscients que, non seulement ils apprécient les faits mais aussi la possibilité pour Marine Le Pen de se présenter ». Lui en est convaincu, la colère de leurs électeurs sera terrible si elle est définitivement empêchée - même si l'indifférence domine aujourd'hui à en croire les enquêtes d'opinion. Certains lepénistes imaginent déjà s'en servir comme carburant pour nourrir le candidat Bardella. Quand d'autres s'interrogent, eux, sur la possibilité de faire campagne sous bracelet électronique.

« Plus [la décision était rendue] tôt, mieux je me portais », a laissé échapper Marine Le Pen à l'issue de l'audience, mercredi, après l'annonce de la date du 7 juillet pour la décision. Avant de tempérer : « Je comprends qu'ils prennent du temps, c'est une cour d'appel qui n'a pas droit à l'erreur. »

La Cour d'appel s'est quand même donnée près de cinq mois pour juger. Un délai conforme à la pratique judiciaire. Les magistrats auraient-ils pu accélérer pour lever le suspense ? Ils l'ont déjà fait quand ils ont débloqué un créneau pour l'audience d'appel qui s'est déroulée neuf mois après la première instance. La Cour de cassation a également annoncé qu'en cas de pourvoi, elle bousculerait son calendrier pour rendre une décision avant la présidentielle.

Les vingt semaines d'ici au 7 juillet ne sont pas une simple question d'agenda. Avant de rendre leur arrêt, les magistrats vont reprendre le dossier de A à Z, infraction par infraction, prévenu par prévenu (ils sont onze au total). A charge pour eux de répondre à tous les arguments juridiques soulevés par la défense, de ne pas se contredire au fil de leurs motivations - ce qui serait automatiquement sanctionné par la Cour de cassation. Puis viendra le temps de la rédaction proprement dite (le jugement du 31 mars 2025 comptait 152 pages), qui revient a priori à la présidente. « Cette durée ne me choque pas dans une affaire aussi complexe et aussi sensible politiquement », estime Isabelle



SIPA PRESS

Marine Le Pen, en liant la lourdeur de sa peine et sa décision d'être candidate à la présidentielle 2027, accentue le poids du jugement.

Gorce, première présidente de la Cour d'appel de Bordeaux. « C'est une durée normale », relève lui aussi Me Patrick Maisonneuve, avocat du Parlement européen dans ce dossier.

Le 7 juillet 1456, 570 ans plus tôt, Jeanne d'Arc était réhabilitée lors d'un procès post-mortem, sa condamnation pour sorcellerie et hérésie étant entachée de « corruption, dol, calomnie, fraude et malice ». Un anniversaire auquel Marine Le Pen peut toujours se raccrocher, elle qui jure croire aux « miracles ».

@Nina_Jacks X
@malombard X

Les barrages français fournissent la première énergie renouvelable du pays, stockable, pilotable et donc appréciée de tous

L'hydroélectricité, l'énergie qui met tout le monde d'accord

Consensus

Sébastien Lecornu a défendu les arbitrages de la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie, qui prévoit d'augmenter la puissance déployée par le parc français, jeudi, depuis les barrages de Vouglans et de Saut-Mortier, dans le Jura.

Jade Grandin de l'Eprevier

A ELLE, personne ne fait barrage : l'hydroélectricité, deuxième filière électrique après le nucléaire (15% de la production française), et première parmi les renouvelables, était en vedette, jeudi, pour la présentation de la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE 3). Le Premier ministre, Sébastien Lecornu, souhaitait présenter cette dernière, que ses quatre prédécesseurs ont échoué à publier, à l'occasion d'un déplacement sur le terrain. Mais où ? Pas dans une centrale nucléaire, alors que les députés écologistes ont encore critiqué, jeudi, l'atome comme une « impasse énergétique ». Ni sur un champ d'éoliennes ou de panneaux solaires, alors que le président des Républicains, Bruno Retailleau, considère ces énergies renouvelables intermittentes comme « un poids financier [qui] accélère l'usure des installations nucléaires ».

Identité. Pour ne froisser aucun parti ni aucune filière professionnelle, le Premier ministre s'est donc rendu au barrage de Vouglans et à la centrale hydroélectrique de Saut-Mortier, dans le Jura, où EDF investit 120 millions d'euros pour installer une nouvelle turbine-pompe et augmenter la production. « L'hydroélectricité fait partie de nos éléments d'identité, de notre histoire », a-t-il vanté, insistant sur le symbole de lancer ici une stratégie censée mener « la réconciliation entre les différentes filières énergétiques ».

L'hydroélectricité est très appréciée de la filière nucléaire, car, contrairement à l'énergie solaire ou éolienne, elle est pilotable, stockable, et permet donc de s'ajuster à la production des

Syndicats et patronat doivent décortiquer bien des chiffres, ce week-end, pour trouver un accord et des sources d'économies

La bataille de chiffres est lancée entre partenaires sociaux

Stats en stock

515 000 ruptures conventionnelles ont été signées en 2024, ce qui représente 9,4 milliards d'euros de dépenses d'allocations pour le régime de l'Unédic.

Sarah Spitz

L'EXPÉRIENCE DU PHYSICIEN quantique Erwin Schrödinger n'a que deux issues. Après l'ouverture de la boîte, soit le chat est vivant, soit il est mort. La négociation en cours sur la prise en compte des ruptures conventionnelles par l'assurance-chômage fait mieux : elle compte trois dénouements possibles. Elle peut atterrir sur 400 millions d'euros d'économies par an, comme le souhaitent les défenseurs des salariés. Ou bien un milliard, ainsi que plaident les représentants des employeurs. S'ils échouent à trouver un accord, le gouvernement reprendra la main par une nouvelle lettre de cadrage dont la facture pourrait se situer dans un entre-deux.

L'épilogue est attendu le 25 février, dernier jour des discussions. D'ici là, ce n'est pas du quantique mais bien un exercice d'arithmétique qui se présente aux négociateurs chargés de faire les comptes. Une bataille des chiffres a commencé ce mercredi, à l'occasion d'une nouvelle séance sur le sujet organisée au siège de l'Unédic à Paris.

A la demande des uns et des autres, l'organisme gestionnaire de l'assurance-chômage a déposé sur la table tout un ensemble de chiffres. Ils sont théoriques, puisqu'ils ne tiennent pas compte d'éventuels effets

de comportement. Mais ils esquissent différentes sources d'économies pour le régime et situent les points d'atterrissage possibles des discussions.

Certains sont explosifs, et donc peu praticables. Quoi qu'il en soit, les négociateurs les passeront au peigne fin ce week-end pour partager ensuite leurs propositions avant le prochain rendez-vous le 19 février.

En feuilletant les trois jeux de diapositives, on trouve la piste d'une réduction de la durée d'indemnisation en cas de rupture conventionnelle. Elle ferait économiser 2 milliards d'euros par an au régime d'ici cinq ans.

Ensuite, cinq façons de rendre l'indemnisation dégressive en cas de rupture conventionnelle sont examinées. L'un d'eux, consistant à diminuer les indemnités au bout d'un certain temps pour ceux ayant été rémunérés à plus de 2 000,00 euros par mois rapporterait 540 millions d'euros « après environ 3-4 ans » et toucherait 130 000 allocataires. Etendre ce principe à tous, indifféremment du salaire de référence, dégagerait un peu plus d'un milliard par an pour 225 000 personnes concernées.

L'idée d'indemniser une personne ayant signé une rupture conventionnelle uniquement si elle n'a pas déjà été au chômage au cours des cinq dernières années ferait à son tour entrer « entre 300 et 350 millions » par an. Enfin, un tour de vis sur la durée d'affiliation et la durée des droits pourrait aller de 900 millions à 1,4 milliard d'euros.

L'Unédic a également chiffré d'autres mesures, en dehors du seul périmètre des ruptures conventionnelles. Certaines sont des lignes

L'idée d'indemniser une personne ayant signé une rupture conventionnelle uniquement si elle n'a pas déjà été au chômage au cours des cinq dernières années ferait à son tour entrer « entre 300 et 350 millions » par an

rouge écarlate pour les syndicats, comme l'idée d'étendre la dégressivité à l'ensemble des chômeurs de moins de 55 ans. Aujourd'hui, seuls les cadres gagnant plus de 5 000,00 euros par mois voient leur indemnisation diminuer de 30% au bout de six mois. Généraliser cette mesure toucherait un million d'allocataires pour 3,6 milliards d'euros de dépenses en moins au bout de quatre ans. D'autres modalités, moins brutales, sont également étudiées.

Contre-propositions. Autre hypothèse : exiger huit mois de travail sur les 24 derniers mois, et non plus six, avant d'ouvrir le droit au chômage, pour 1 milliard d'économies dès la deuxième année avec comme public cible surtout les fins de mission d'intérim et de CDD. Le patronat n'a pas oublié de demander à évaluer un tour de vis pour les intermittents du spectacle : exiger 50 heures de travail de plus avant de leur donner droit au chômage représenterait 130 millions d'euros de dépenses en moins par an.

De quoi faire bondir la CGT, dont le négociateur Denis Gravouil menace illico de faire venir « les drapeaux rouges ». La centrale, qui a « plein d'idées » côté recettes, réplique avec ses propres chiffres. Pour trouver 400 millions d'euros par an, il suffit de doubler le plafond de l'assiette de contribution versée par les entreprises à l'assurance chômage. Une hausse du forfait social rapporterait, quant à elle, 200 millions d'euros...

Bref, un accord semble encore loin mais les protagonistes ont l'habitude de se disputer puis de se rabibocher sur ce dossier de l'assurance-chômage, surnommé la « négociation permanente ». Ils sont également bien conscients qu'un échec affaiblirait un peu plus le paritarisme de gestion.

Pendant ce temps, à 3 000 kilomètres de là, le ministre du Travail Jean-Pierre Farandou part lui aussi en quête d'économies. A Chypre, qui tient la présidence du Conseil de l'UE, il tente de convaincre les pays de changer les règles d'indemnisation pour les transferts. Avec à la clé, 800 millions d'euros d'économies. Cela arrangerait tout le monde.

@sarah_spitz X

@JadeGrandin X